

---

**COMPTE-RENDU**

**Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2019 à 20 heures 30**

Date de convocation : 24 janvier 2019

Date d'affichage : 25 janvier 2019

Présents : Mesdames Jeanne GARNIER, Ghislaine LEMASSON,  
Messieurs François DELALANDE, Jean-Louis FARIA, Vincent GAY, Claude PLESSIS, Laurent THIRIAU.

Absent excusé : Monsieur Victor CAMPOS.

Président de séance : Monsieur Laurent THIRIAU.

---

Le quorum étant atteint, Monsieur THIRIAU déclare la séance ouverte à 20h30.

I. Désignation du secrétaire de séance : Madame Jeanne GARNIER se propose d'être secrétaire de séance et est désignée à l'unanimité.

II. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2018 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans observations.

**DELIBERATIONS :**

**N°01-2019 - DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES ET INTEGRATION DES RESULTATS AU BUDGET DE LA COMMUNE**

*Lors de sa séance du 17 mars 2016, les membres de la Caisse des Ecoles ont décidé de la dissolution de cette dernière.*

***Rappel** : la Caisse des Ecoles avait pour fonction l'achat de fournitures scolaires, des livres pour la distribution des prix et autres dépenses liées à l'école.*

*La commune versait une subvention annuelle sur le budget annexe de la Caisse des Ecoles (unique recette de la caisse des écoles)*

*Le budget de la commune intégrera à compte de 2019 la totalité de ces dépenses. Cette décision vise à une simplification de la gestion communale.*

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de procéder à la dissolution de la caisse des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**ARRETE** les comptes de la caisse des écoles au 31 décembre 2018.

**DECIDE** de reprendre de reprendre les résultats d'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 776,58 € dans le budget principal de la commune sur la ligne '002' « résultat de fonctionnement » au budget prévisionnel de l'exercice 2019.

---

**N°02-2019 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
GALLY MAULDRE**

*La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite élargir ses compétences facultatives en rajoutant les études, réalisations, aménagement et entretien des circulations douces et soutien aux actions en faveur de l'emploi d'intérêt communautaire.*

*Elle demande à la commune de se prononcer sur le rajout de ces deux compétences.*

*Vu l'intérêt sécuritaire et social de ces deux compétences, le conseil municipal vote à la majorité.*

Le Maire,

VU la délibération du Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre N°2018-11-63 du 15 novembre 2018 portant modification de ses statuts ;

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix POUR – 2 Abstention), DECIDE :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de communes Gally Mauldre adoptés par délibération du 15 novembre 2018 ;

- **DIT** que la présente délibération exécutoire sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes Gally Mauldre.

**N°03-2019 - Adhésion de la commune de Cernay-la-Ville au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78)**

*Le SEY78 demande l'avis à chaque commune adhérente de se prononcer sur l'adhésion d'une nouvelle commune au sein du syndicat.*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du 12 mars 2018 approuvant l'adhésion au SEY de la Communauté de d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour la commune de Cernay-la-Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'adhésion au SEY de la Communauté de d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour la commune de Cernay-la-Ville.

## QUESTIONS DIVERSES

- **PLU** : les documents (règlement, plans graphiques...) sont en relecture par le service juridique du bureau d'études. La prochaine étape sera l'arrêt du PLU.
- **Eglise** : une consultation des entreprises est en cours – la commune s'interroge sur la pertinence d'un financement à travers un contrat rural afin d'obtenir des subventions.
- **Extension de la salle communale** : les travaux d'extension de la salle communale sont en cours.  
Un projet plus esthétique que les actuelles barrières est à l'étude.
- **Grand débat** : la commune n'organisera pas de débat ; le planning des réunions citoyennes dans les autres communes est mis en ligne sur le site de la commune.

## DATES A RETENIR

- **Collecte déchets verts 2019** : du lundi 1<sup>er</sup> avril au lundi 9 décembre 2019 inclus ;
- **Collecte encombrants 2019** : les 14 mai et 12 novembre 2019 ;
- **Brocante** : Dimanche 7 avril 2019 (les bulletins d'inscriptions sont en ligne sur le site de la commune).

La séance est levée à 22h.



Le Maire,  
Laurent THIRIAU.

